



ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tels qu'ils seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Mai 2017

BILAN CONSOLIDE ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2016

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	361 928	464 050
Créances sur les établissements bancaires et financiers	627 678	548 447
Créances sur la clientèle	4 954 103	4 264 371
Portefeuille-titres commercial	513 883	432 192
Portefeuille d'investissement	531 711	441 969
Titres mis en équivalence	2 262	1 869
Valeurs immobilisées	163 595	162 476
Goodwill	928	1 013
Autres actifs	278 898	222 220
Impôt différé Actif	1 336	1 374
TOTAL ACTIF	7 436 322	6 539 981
PASSIF		
Banque Centrale et CCP	527 325	400 147
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	55 621	56 082
Dépôts et avoirs de la clientèle	5 469 433	4 883 308
Emprunts et ressources spéciales	451 552	406 019
Autres passifs	400 138	307 273
TOTAL PASSIF	6 904 069	6 052 829
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	30 138	30 081
CAPITAUX PROPRES		
Capital	198 741	198 741
Réserves	156 468	148 526
Autres capitaux propres	3 646	3 646
Résultats reportés	38 567	10 583
Résultat de l'exercice	104 693	95 575
TOTAL CAPITAUX PROPRES	502 115	457 071
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES	7 436 322	6 539 981

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2016

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2016	31/12/2015
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	293 054	277 748
Crédits documentaires	199 936	228 017
Actifs donnés en garantie (*)	527 000	400 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 019 990	905 765
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement donnés	232 286	214 124
Engagements sur titres	38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	232 324	214 162
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement reçus	2 639 314	2 240 164
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	2 639 314	2 240 164

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE PERIODE DU 01 JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

(UNITE : Milliers de Dinars)

	Exercice 2016	Exercice 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts et revenus assimilés (*)	344 115	316 672
Commissions (en produits) (*)	97 891	81 716
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)	59 774	46 304
Revenus du portefeuille d'investissement	26 957	25 539
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	528 737	470 231
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts courus et charges assimilés (*)	(189 234)	(170 288)
Commissions encourues (*)	(3 731)	(3 012)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(192 965)	(173 300)
Produits des autres activités	52 875	47 426
Charges des autres activités	(44 457)	(42 941)
PRODUIT NET BANCAIRE	344 190	301 416
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	505	19 293
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(341)	290
Autres produits d'exploitation	8 220	6 999
Frais de personnel	(118 512)	(108 316)
Charges générales d'exploitation	(40 543)	(37 234)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(15 691)	(16 672)
RESULTAT D'EXPLOITATION	177 828	165 776
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	391	60
Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(4 835)	(17 790)
Impôt sur les bénéfices	(52 219)	(49 503)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	121 165	98 543
Part de résultat revenant aux minoritaires	(2 816)	(2 968)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE DU GROUPE	118 349	95 575
Effet des modifications comptables part Groupe	-	-
Solde en gain/ perte provenant des autres éléments extraordinaires	(13 656)	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE	104 693	95 575

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE PERIODE DU 01 JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

(UNITE : Milliers de Dinars)

	Exercice 2016	Exercice 2015
FLUX D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	460 532	410 292
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(184 161)	(168 718)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(1 454)	(12 426)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(682 744)	(273 474)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	582 791	379 218
Titres de placement	(61 541)	(130 516)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(154 571)	(134 600)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	53 169	(1 686)
Impôt sur les bénéfices	(68 603)	(47 634)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(56 582)	20 456
FLUX D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	24 784	26 867
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(87 038)	4 520
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(16 836)	(10 945)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(79 090)	20 442
FLUX DE FINANCEMENT		
Emission d'emprunts	105 256	146 779
Remboursement d'emprunts	(58 169)	(49 548)
Augmentation / diminution ressources spéciales	(3 201)	(6 073)
Dividendes et autres distributions	(59 817)	(62 330)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(15 931)	28 828
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(151 603)	69 726
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	532 275	462 549
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	380 672	532 275

EXTRAIT DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2016

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Attijari bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1) ;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari bank comprend :

- la société mère : Attijari bank ;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ;
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31-12-2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Attijari bank

En date du 20 Avril 2017, nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers de Attijari bank pour l'exercice clos au 31 Décembre 2016, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration réuni le 14 Février 2017. Lesdits états financiers font apparaître un total bilan de 7 441 802 KDT et un bénéfice net de 107 844 KDT.

La Banque Centrale de Tunisie a invité la banque, par lettre en date du 09 Mai 2017, à sursoir à la comptabilisation d'une reprise des provisions sur l'une de ses relations. Attijari bank a décidé de modifier ses états financiers pour répondre à la demande de la BCT. Ces états financiers modifiés présentent un total bilan de 7 436 322 KDT et un bénéfice net de 104 693 KDT. Cette modification n'aura pas d'impact sur notre opinion d'audit.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Attijari bank, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que les états des engagements hors bilan consolidés, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidées contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2016.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 11 Mai 2017

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAÏFA

(*) Chiffres de l'exercice 2015 retraités pour les besoins de la comparabilité.